

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Mardi, le 6 septembre 2022, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon

Sont présents:

M. le conseiller	Gérald Morin
Mme la conseillère	Geneviève Migneault
M. le conseiller	Pierre Girard
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Marc-André Guay
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

235-2022

Lecture et acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du mardi, 6 septembre 2022.

1.0 MOT DE BIENVENUE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI, 6 SEPTEMBRE 2022.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX.

- 3.1** Séance ordinaire du 1^{er} août 2022;
- 3.2** Séance spéciale du 15 août 2022;
- 3.3** Séance spéciale du 29 août 2022.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

- 4.1** Règlement #512 – Abrogation des Règlements # 392, #402 et #501 –Avis de motion.

5.0 TRANSPORT ROUTIER.

- 5.1** Entretien d'hiver des chemins – Modifications;
- 5.2** Déneigement au souffleur – Appel d'offres sur invitation.

6.0 HYGIÈNE DU MILIEU.

- 6.1** Décolmatage du puits #1 – Honoraires – hydrogéologue;
- 6.2** Décolmatage du puits #1 – Travaux.

7.0 LOISIRS ET CULTURE.

- 7.1** Chevaliers de Colomb – Aide financière;
- 7.2** Demande d'aide financière – Club lac Brochet – Programme projets structurants – MRC du Fjord-du-Saguenay – Résolution d'appui.

8.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.

8.1 Demande de permis – Restaurant et commerces accessoires (11, rue de Banff);

8.2 Demande de permis – Résidence (219, rue de Méribel).

9.0 CORRESPONDANCE.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES.

10.1 Déboisement – Secteur alpin;

10.2 Aréna – Location – Restaurant;

10.3 Engagement – Employé d'Aréna.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

236-2022

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

237-2022

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 15 août 2022.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 15 août 2022, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

238-2022

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 29 août 2022.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 29 août 2022, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

Règlement #512 – Abrogation des Règlements # 392, #402 et #501 –Avis de motion.

M. le conseiller Richard Sirois fait la présentation et le dépôt du règlement 512 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption du règlement 512 ayant pour objet d'abroger les règlements 392, 402 et 501.

239-2022

Entretien d'hiver des chemins – Modifications.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de St-David-de-Falardeau retire au contrat d'entretien d'hiver pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024, les sections de chemin suivantes pour un total de 4.90 kilomètres :

	Actuel	Retrait	Modifié
Lac Emmuraillé	3.10	-3.10	0
Lac Clair, embranchement #5	1.48	-.75	.73
Lac Sébastien, embranchement #1	1.10	-.30	.80
Lac Sébastien, embranchement #3	2.60	-.63	1.97
Lac Sébastien, embranchement #13	1.10	-.12	.98
		<u>-4.90 km</u>	

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

240 - 2022

Déneigement au souffleur – Appel d'offres sur invitation.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement au souffleur des sections de chemin suivantes :

➤ Lac Emmuraillé;	3.10 km
➤ lac Clair embranchement #5;	.75 km
➤ lac Sébastien embranchements #1;	.30 km
➤ lac Sébastien embranchements #3;	.63 km
➤ lac Sébastien embranchements #13.	.12 km
	<u>4.90 km</u>

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

241 - 2022

Décolmatage du puits #1 – Honoraires – hydrogéologue.

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau mandate la firme *AquaTer-eau inc.* pour superviser et coordonner les travaux de nettoyage et de réhabilitation de l'ouvrage du puits #1 au coût de 7 800 \$ (taxes non incluses). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

242 - 2022

Décolmatage du puits #1 – Travaux.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau mandate la firme *Samson & frères* pour la réhabilitation (décolmatage et nettoyage) du puits #1 au coût de 26 222,50 \$ (taxes non incluses). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

243 - 2022

Chevaliers de Colomb – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse aux Chevaliers de Colomb – conseil 11362 une aide financière de 5 600 \$ afin de soutenir les opérations de cet organisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

244 - 2022

Demande de permis – Restaurant et commerces accessoires (11, rue de Banff);

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 11, rue de Banff a soumis un plan de construction qui cadre dans le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté, son allure, sa composition et ses matériaux sont conformes à l'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que ce projet a été soumis aux membres du Comité consultatif d'urbanisme pour commentaires; lesquels sont favorables au projet.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour le projet de restaurant et autres commerces accessoires proposé par le propriétaire du 11, rue de Banff, sous réserve d'y prévoir

l'intégration d'éléments de végétation afin d'en faire un lieu esthétiquement accueillant en toute saison. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

245 - 2022

Demande de permis – Résidence (219, rue de Méribel).

CONSIDÉRANT que le promoteur du 219, rue de Méribel a soumis un plan de construction qui cadre dans le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté, son allure, sa composition et ses matériaux sont conformes à l'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le projet intégré est composé de bâtiments résidentiels similaires au plan proposé;

CONSIDÉRANT que ce projet a été soumis aux membres du Comité consultatif d'urbanisme pour commentaires; lesquels sont favorables au projet.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour le projet de résidence proposé par le promoteur du 219, rue de Méribel, sous réserve d'y prévoir l'intégration d'éléments de végétation. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Correspondance.

- 1) Le 27 juillet 2022, M. Alexandre Bouchard, résidant au 172, embranchement #1 du lac Clair, soulignant à la Municipalité son insatisfaction face à certaines lacunes dans le respect des règlements municipaux par son voisin.
- 2) Le 27 juillet 2022, M. Marc-André Leblanc, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Municipalité qu'un montant de 2 379 \$ sera versé à la municipalité, représentant le solde de la compensation (23 787\$) tenant lieu de taxes pour l'année 2022 pour les terres publiques intramunicipales.
- 3) Le 1^{er} août 2022, Mme Katia Petit, du ministère de la Sécurité publique, informant la Municipalité qu'un processus d'inspections et de vérifications des services de sécurité incendie municipaux 2022-2023 débutera à compter du mois de septembre 2022.

- 3-A) Le 1^{er} août 2022, Mme Julie Palin du Club du lac-Brochet, déposant à la Municipalité une pétition demandant la verbalisation du chemin de ceinture du lac-Brochet.
- 4) Le 18 août 2022, M. Alan Dumais, résidant au 87, rue de Méribel, demandant à la Municipalité la possibilité d'acheter une partie de terrain de 10 mètres de large par 20 mètres de profond adjacente à sa propriété.
- 5) Le 24 août 2022, Mme Pauline Tremblay, directrice générale d'Accès-Loisirs Québec, présentant à la Municipalité leur programme de développement provincial relatif à l'accessibilité aux loisirs pour les personnes vivant une situation de faible revenu.
- 6) Le 25 août 2022, Mme Nicole Bolduc-DuBois, présidente de la Journée internationale des aînées, invitant la Municipalité à participer et/ou à s'impliquer financièrement à cette journée qui se déroulera le mercredi, 28 septembre 2022 à Mashteuisatsh.
- 7) Le 26 août 2022, l'Association Forestière Saguenay-Lac-St-Jean, invitant la Municipalité à acheter un billet (95\$) et à réserver un espace publicitaire dans la Revue à l'arbre 2022. Le congrès annuel se déroulera à l'Hôtel Delta le 27 octobre prochain.
- 8) Le 31 août 2022, M. Thommy Grenon, d'Entreprise HP Grenon, demandant à la Municipalité de pouvoir se retirer du contrat d'entretien d'hiver du stationnement de la caserne de pompier.
- 9) Le 31 août 2022, Mmes Michèle Brassard et Nathalie Saulnier de la Fondation du rein invitant la Municipalité à s'inscrire à la Marche du Rein en tant que marcheur ou coureur et sollicitant un don de la Municipalité pour leur lutte contre les maladies rénales.

246-2022

Fondation du rein – Course 2022 – Don.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse un don au montant de 100 \$ à la Fondation du Rein dans le cadre de leur activité de la Course du rein 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

247-2022

Déboisement – Secteur alpin.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau fasse procéder par Développement Falardeau au déboisement d'une surface approximative d'un hectare sur une partie du lot 6 504 732, à l'est de la rue de Banff. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

248-2022

Responsable du restaurant – Aréna.

CONSIDÉRANT que Mme Lise Devost opère le restaurant du Centre sportif Réjean Tremblay depuis plusieurs saisons;

CONSIDÉRANT que la Municipalité se déclare satisfaite des services offerts par Mme Lise Devost.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité se Saint-David-de-Falardeau renouele pour la saison 2022-2023 l'entente intervenue avec Mme Lise Devost relative à l'opération du restaurant du Centre sportif Réjean Tremblay au même coût que la saison précédente, soit 200\$/mois. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

249-2022

Engagement – Employé Aréna.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau :

- engage M. Guylain Filiatrault, comme employé de l'aréna, à raison de 40h / semaine au taux horaire de 21,66\$/h tel que prévu à l'entente de travail;
- et que cet engagement soit soumis à un période de probation de 6 mois à l'échéance de laquelle la Municipalité statuera de manière définitive relativement à cet engagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Je, soussigné, greffier-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Greffier-trésorier et directeur général

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 20 h 53

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**